

ABBIO - Association Brassicole Bio Interprofessionnelle d'Occitanie



Créée en décembre 2023, **ABBIO rassemble agriculteurs, coopératives et OS, malteries, brasseries et distilleries, afin de construire ensemble des partenariats bio locaux** ou régionaux autour du malt et du houblon bio, avec un objectif commun de juste rémunération de l'ensemble des acteurs de la filière. ABBIO est composée de 4 collèges représentant chaque maillon de la filière :

| | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| Collège producteurs (orge et houblon) | Collège Coopératives et OS |
| Collège Malteries | Collège Brasseurs et distillateurs |

Pourquoi rejoindre ABBIO en 2024 ?

- ▢ Pour trouver des débouchés ou du sourcing bio et locaux (orge, malt, houblon) et des partenaires.
- ▢ Pour avoir des informations sur la filière brassicole bio régionale.
- ▢ Pour partager votre expérience de relocalisation et /ou bénéficier de l'expérience des autres
- ▢ Pour construire ensemble des outils et des méthodes pour contractualiser / partager le risque / sécuriser un projet d'approvisionnement local en malt et houblon bio.
- ▢ Pour contribuer au développement de cette filière bio en Occitanie.

Des groupes de travail seront organisés en 2024 afin de construire des outils communs (modèle de contrat, mode d'emploi pour construire sa filière locale, annuaire des producteurs de houblon...). Les besoins des brasseurs seront recensés aussi afin de planifier les cultures d'orge et de houblon à venir.

Qui peut adhérer ?

L'association est composée de producteurs et d'entreprises ayant une activité de production, de stockage, de transformation de la filière brassicole, certifiée bio (ou Nature et Progrès) et ayant leur siège, ou au moins un établissement, en région Occitanie. *NB : Les transformateurs de matières premières bio (brasseurs et distillateurs) pourront être adhérents à ABBIO sans être certifiés bio eux-mêmes.*

- **Cotisation agriculteurs** : Si moins de 10 ha d'orge : 30 € / si plus de 10 ha : 50 €
Pour les producteurs de houblon : 30€ par agriculteur.
- **Cotisation Coopérative ou OS** = 300 €
- **Cotisation Malterie** = 300 €
- **Cotisation Brasseurs et Distillateurs** : part fixe de 50 € /an + cotisation variable de 5 € / Tonne de malt bio régional achetée l'année précédente . (plafonnée à 500 €/an)

Pour plus d'info : amelie.berger@ocebio.fr - 06 49 77 25 77

